



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 40

DELIBERATION  
n° 2023 - 03 - 06

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

18 AVR. 2023

SLOW

ID : 085-200023778-20230413-DL\_2023\_03\_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 4 avril, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Béatrice JUSTIN, Christine CRESTOIS.

**Pouvoirs :** Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Yann THOMAS / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Béatrice JUSTIN à François BLANCHET / Christine CRESTOIS à Kathia VIEL

Xavier BERNARD est désigné secrétaire de séance.

**Affectation des résultats de fonctionnement 2022**

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2022 de chacun des budgets de la Communauté d'Agglomération, de la manière suivante :

**Budget Principal :**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2022
Dépenses	31 690 114,71 €	9 937 935,61 €	2 951 950,00 €
Recettes	35 476 902,35 €	10 916 913,98 €	2 073 181,00 €
<b>Résultats</b>	<b>3 786 787,64 €</b>	<b>978 978,37 €</b>	<b>- 878 769,00 €</b>

Le Compte Administratif 2022 du budget principal présente au 31/12/2022 un excédent de fonctionnement de 3 786 787,64 €, un excédent d'investissement de 978 978,37 € et un déficit sur les restes à réaliser de 878 769 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 3 786 787,64 €.

**Budget annexe « Zones d'Activités Economiques »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2022
Dépenses	897 878,08 €	2 422 468,25 €	
Recettes	897 878,08 €	222 038,00 €	
<b>Résultats</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- 2 200 430,25 €</b>	

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe « Zones d'Activités Economiques » présentant un résultat de fonctionnement nul, il n'y a donc pas d'affectation à réaliser.

**Budget Annexe « Ensemble Immobilier Bégau dière »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2022
Dépenses	91 774,08 €	230 907,72 €	
Recettes	102 497,57 €	45 560,00 €	
<b>Résultats</b>	<b>10 723,49 €</b>	<b>- 185 347,72 €</b>	

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe « Ensemble Immobilier Bégau dière » présente un excédent de fonctionnement de 10 723,49 € et un déficit d'investissement de 185 347,72 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 10 723,49 €.

**Budget Annexe « Pépinière d'Entreprises »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2022
Dépenses	54 696,25 €	165 239,62 €	
Recettes	44 061,56 €	20 636,00 €	
<b>Résultats</b>	<b>- 10 634,69 €</b>	<b>- 144 603,62 €</b>	

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe « Pépinière d'Entreprises » présentant un déficit de fonctionnement de 10 634,69 € et un déficit de la section d'investissement de 144 603,62 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- au déficit reporté (article 002) à hauteur de 10 634,69 €.

**Budget Annexe « SPANC »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2022
Dépenses	108 266,34 €		
Recettes	91 757,44 €		
<b>Résultats</b>	<b>- 16 508,90 €</b>		

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe « SPANC » présentant un déficit de fonctionnement de 16 508,90 €, il est proposé de l'affecter comme suit :

- au déficit reporté (article 002) à hauteur de 16 508,90 €.

**Budget Annexe « Assainissement »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2022
Dépenses	1 268 854,29 €	553 772,07 €	
Recettes	698 370,95 €	3 490 795,28 €	
<b>Résultats</b>	<b>- 570 483,34 €</b>	<b>+ 2 937 023,21 €</b>	

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe « Assainissement » présente au 31/12/2022 un déficit de fonctionnement de 570 483,34 €, un excédent d'investissement de 2 937 023,21 €.

Le budget annexe « Assainissement » étant clos au 31/12/2022, l'actif et le passif prochainement transférés au sein du Budget Annexe « Assainissement Régie », Il est proposé d'affecter comme suit les résultats :

- au déficit de fonctionnement reporté (article 002) du budget annexe « Assainissement Régie » à hauteur de 570 483,34 €
- à l'excédent d'investissement reporté (article 001) du budget annexe « Assainissement Régie » à hauteur de 2 937 023,21 €.

**Budget Annexe « Assainissement Régie »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2022
Dépenses	5 199 054,83 €	24 648 425,18 €	4 371 992,60 €
Recettes	8 416 290,15 €	24 329 825,67 €	1 777 365,90 €
<b>Résultats</b>	<b>3 217 235,32 €</b>	<b>- 318 599,51 €</b>	<b>- 2 594 626,70 €</b>

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe « Assainissement Régie » présente au 31/12/2022 un excédent de fonctionnement de 3 217 235,32 €, un déficit d'investissement de 318 599,51 € et un déficit sur les restes à réaliser de 2 594 626,70 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 2 646 751,98 €
- à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 570 483,34 €.

**Budget Annexe « REOMI »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2022
Dépenses	9 612 687,69 €	1 417 556,29 €	2 505 827,28 €
Recettes	11 500 785,96 €	5 037 151,78 €	1 373 289,80 €
<b>Résultats</b>	<b>1 888 098,27 €</b>	<b>3 619 595,49 €</b>	<b>- 1 132 537,48 €</b>

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe « REOMI » présente au 31/12/2022 un excédent de fonctionnement de 1 888 098,27 €, un excédent d'investissement de 3 619 595,49 € et un déficit sur les restes à réaliser de 1 132 537,48 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 1 888 098,27 €.

**Budget Annexe « PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2022
Dépenses	570 423,32 €	1 455 746,74 €	14 137,00 €
Recettes	573 928,33 €	629 309,80 €	
<b>Résultats</b>	<b>3 505,01 €</b>	<b>- 826 436,94 €</b>	<b>- 14 137,00 €</b>

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe « Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie » présentant un excédent de fonctionnement de 3 505,01 € et un déficit d'investissement de 826 436,94 € et un déficit sur les restes à réaliser de 14 137 €.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 3 505,01 €.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-5,**

**Vu les comptes de gestion et comptes administratifs 2022,  
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 mars 2023,  
Vu le rapport et les propositions d'affectation de l'ordonnateur,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article unique** : d'approuver l'affectation des résultats 2022, telle que présentée au rapport, proposée par l'ordonnateur pour les budgets énumérés ci-après :

- Budget principal
- Budget annexe « Zone d'Activités Economiques »
- Budget annexe « Ensemble Immobilier Bégaudière »
- Budget annexe « Pépinière d'Entreprises »
- Budget annexe « SPANC »
- Budget annexe « Assainissement »
- Budget annexe « Assainissement Régie »
- Budget annexe « REOMI »
- Budget annexe « Ports ».

**Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :  
- de la transmission au contrôle de légalité le :  
- de la publication sur le site  
[www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le :

18 AVR. 2023

18 AVR. 2023

Givrand, le 18 avril 2023

Le Président,

François BLANCHET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*